



30 organisations signataires

Pour les libertés publiques et le droit de manifester

Un nouveau seuil a été franchi dans la dérive autoritaire du gouvernement. Après l'inscription de **l'état d'urgence dans le droit commun**, l'adoption du projet de loi « anti-manifestant·e·s » qui accroît les mesures liberticides vis-à-vis des manifestant·e·s et des Gilets Jaunes, nous apprenons que l'exécutif souhaite mobiliser les militaires de l'opération Sentinelle pour intervenir face aux mobilisations sociales.

Un État de droit, une démocratie, la République ne sauraient accepter que l'armée se retrouve face au peuple, comme s'il était un ennemi, comme si la guerre civile était déclarée. L'ONU a déjà mis en garde la France, pays de la déclaration des Droits de l'Homme, pour ses manquements à ses engagements pour les libertés fondamentales. Beaucoup connaissent l'aggravation de cette situation depuis longtemps, que ce soient les migrant·e·s, les quartiers populaires, qui ont été le champ d'expérimentation d'un maintien de l'ordre souvent en dehors des principes de l'État de droit.

La situation prend cependant une gravité inédite. La pénalisation du mouvement social, écologiste et syndical, le mépris au regard des contre-pouvoirs, est une façon d'empêcher tout dialogue, toute issue positive aux crises de notre époque. Face aux destructions de bâtiments ou autres actes de violence, le gouvernement ne doit pas jouer aux pompiers pyromanes mais faire preuve de responsabilité. Il est temps de penser les conditions de la désescalade.

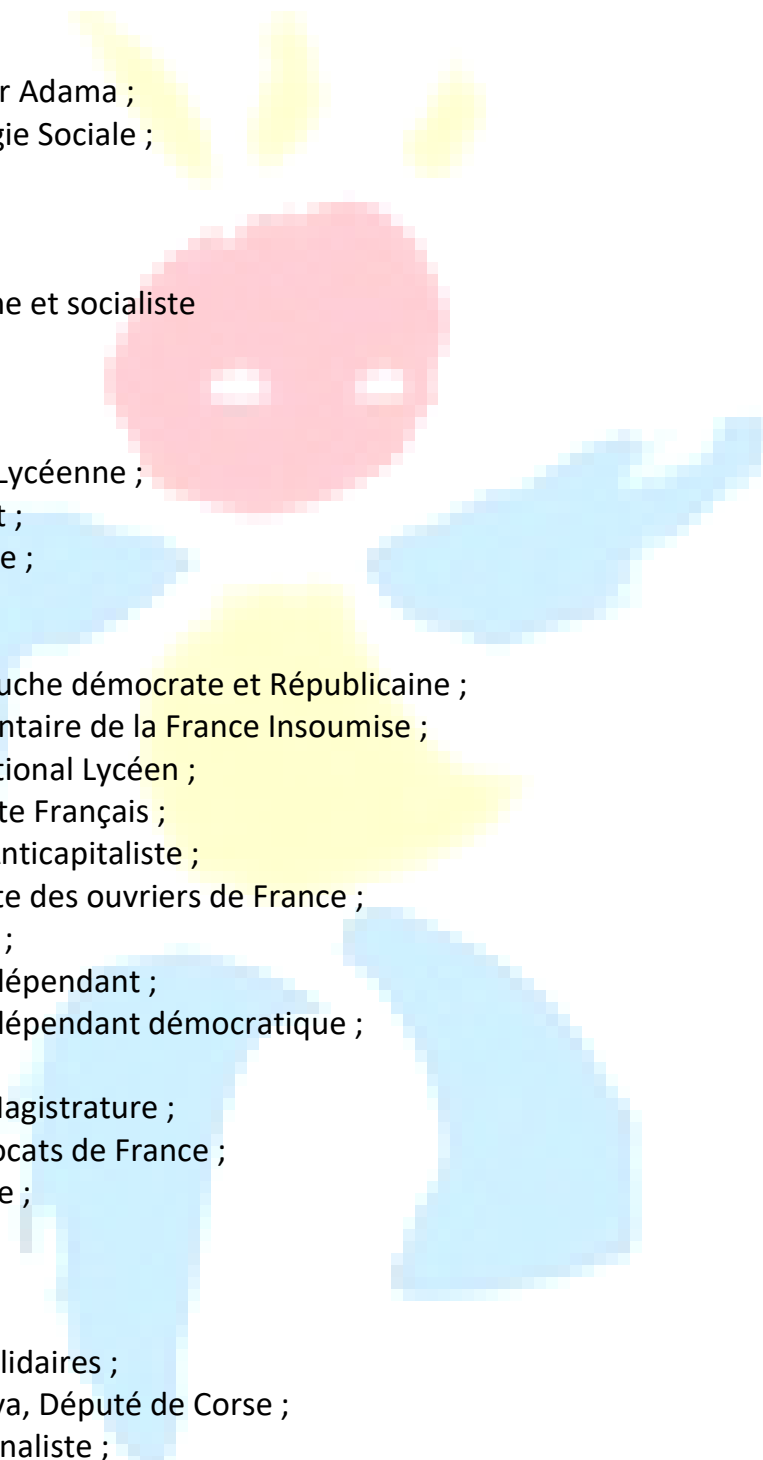
Pour cesser de nourrir la tension, **l'État a le devoir d'en finir avec les provocations** et le recours à un arsenal sécuritaire aussi exponentiel qu'inefficace, comme il le fait depuis des semaines vis-à-vis des gilets jaunes. Il est intolérable que des armes dangereuses, dont nous réclamons l'interdiction, aient tant blessé, estropié de manifestant·e·s. Le bilan est déjà tragique et historique. Le droit fondamental de manifester se trouve maintenant clairement menacé.

Nous refusons cette menace, y compris dès le samedi 23 mars. La baisse des tensions que nous souhaitons suppose également **que les pouvoirs publics répondent concrètement aux aspirations qui s'expriment** largement dans le pays pour la justice sociale, pour une vie digne pour chacune et chacun, pour la lutte contre le mortifère réchauffement climatique.

Nous appelons toutes les forces vives progressistes du pays, attachées aux libertés publiques, à faire cause commune pour que le gouvernement change de ton et de réponse, pour que la démocratie ne soit pas bafouée mais renforcée, pour le retrait de la loi anti-manifestants, et l'annulation des mesures liberticides annoncées ce lundi 18 mars par le Premier ministre. Nous

prenons date en ce jour pour une nouvelle réunion plus large encore jeudi 28 mars afin d'y prendre ensemble des initiatives.

Organisations signataires



ANV-COP 21 ;
ATTAC ;
Comité Justice pour Adama ;
Coopérative Ecologie Sociale ;
Le DAL ;
EELV ;
Ensemble ;
Gauche républicaine et socialiste
Génération.s ;
L'Humanité ;
L'UNEF ;
L'Union Nationale Lycéenne ;
La Chapelle Debout ;
La France insoumise ;
La FSU ;
Là-Bas si j'y suis ;
Le groupe de la Gauche démocrate et Républicaine ;
Le groupe parlementaire de la France Insoumise ;
Le Mouvement National Lycéen ;
Le Parti Communiste Français ;
Le Nouveau Parti Anticapitaliste ;
Le Parti communiste des ouvriers de France ;
Le Parti de Gauche ;
Le Parti Ouvrier indépendant ;
Le Parti Ouvrier indépendant démocratique ;
Le SNES ;
Le Syndicat de la Magistrature ;
Le Syndicat des avocats de France ;
Les Amis de la Terre ;
Regards ;
Solidaires ;
Sud Postes 92 ;
Union Syndicale Solidaires ;
Jean-Félix Acquaviva, Député de Corse ;
Taha Bouhafs, Journaliste ;
Paul André Colombani, Député de Corse ;
Jean-Luc Laurent, Maire du Kremlin-Bicêtre et coordinateur de GRS ;
Marie-Noëlle Lienemann, Sénatrice ;
Bénédicte Monville, Conseillère régionale d'île de France
Jean-Marc Salmon, chercheur

D'autres signataires devraient rejoindre cet appel. Une prochaine réunion aura lieu le 28 mars pour décider d'initiatives communes.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 et snu63@snuipp.fr